

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00103 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**  
Mercredi 22 Juin 2022

**Secrétaire de séance :**  
Mme Noëlle RUBEAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaient présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD  
**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR  
**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD

**Absents excusés :**

**DONGES :** Mme Alice MARTIENNE  
**PORNICHET :** M. Yannick JOUBERT

**Commission :** Administration générale

**Objet :** Solitaire du figaro - Convention de partenariat local entre la CARENE, le Département de Loire Atlantique, la Commune de Saint-Nazaire et le Grand port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

**Commission** : Administration générale

**Objet** : Solitaire du figaro - Convention de partenariat local entre la CARENE, le Département de Loire Atlantique, la Commune de Saint-Nazaire et le Grand port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

**Céline GIRARD-RAFFIN, Vice-présidente,**

Expose,

Chaque année depuis plus de 50 ans, la Solitaire du Figaro offre au public une grande fête maritime et sportive. Cette course, l'une des plus exigeantes du monde et qui regroupe l'élite de la course au large, est également un grand rassemblement populaire, l'événement accueillant chaque année des milliers de visiteurs dans ses villages.

Un village événementiel de course grand public constitué de stands et ponctué d'animations sera installé, après accord des autorités administratives compétentes, à proximité des bateaux sur le site du port de Saint-Nazaire du 7 au 11 septembre 2022.

Afin d'accueillir l'Arrivée officielle et les bateaux, à titre de port de relâche, de la Solitaire du Figaro sur Saint-Nazaire, le Département, la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE et le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire définissent et mettent en œuvre un partenariat local pour organiser l'exécution du cahier des charges techniques ainsi que la mise en place et l'animation du village événementiel de course ouvert aux marins ainsi qu'au grand public.

La course est mise en œuvre par la société OC Sport Pen Duick, organisatrice de cet événement nautique. La CARENE, partenaire hôte intercommunal, concourra par tous les moyens appropriés à sa disposition, à l'accueil de l'Arrivée officielle, dans les meilleures conditions au regard de ses compétences. La CARENE est un partenaire incontournable au titre de sa compétence « tourisme » dont la promotion du nautisme, elle apportera donc à ce titre sa participation financière à l'opération dans le cadre de la présente convention.

Il vous est proposé d'intervenir par le biais d'une convention multipartite (ci-joint annexée), qui encadre les rôles et obligations des différentes parties.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat local entre la CARENE, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Saint-Nazaire et le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

La dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 du Budget Principal.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**

**ADOpte A LA MAJORITE (51 pour, 5 contre et 2 abstentions)**